

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
**Date de la convocation** : 30/06/2023

**DELIBERATION N° 028-2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le six juillet à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents** : Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, et Bernard ROQUE,

**Absents** : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Guillaume CIANCIO, Laurent RUDELLE, Yves ROBIN et Fabien SCHURRER

**Pouvoirs** : Lucienne ANDRIEU donne pouvoir à Christine FERRET  
Séverine ARGELLIES donne pouvoir à Cindy CIECIERSKI  
Guillaume CIANCIO donne pouvoir à André RIGAL  
Laurent RUDELLE donne pouvoir à Malvine MORERA  
Fabien SCHURRER donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENT (ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL)  
ECOLE DU GRAND CEDRE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la reconduction de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre.

L'Académie de Montpellier permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT (Environnement Numérique de Travail) unique qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour les lycées et collèges de l'Académie), Une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée, pour un coût de 45€ par école par an.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre

**DIT** que les crédits ont été prévus au Budget 2023 de la commune.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Acte rendu exécutoire le .../07/2023  
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../07/2023  
et publication ou notification du .../07/2023

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire

